

PRÉFET DU VAR

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

Toulon, -8 SEP. 2017

Service aménagement durable

Bureau territoire et aménagement Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Affaire suivie par:

Monique LAOT Téléphone 04 94 46 80 86 Fax 04 94 46 80 08

Courriel: ddtm-cdcea@var.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

à

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
11 rue Gabriel Peri
83740 LA CADIERE D'AZUR

Objet : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Var du 30 août 2017 – Projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de LA CADIERE D'AZUR

La Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Var, en date du 30 août 2017, a examiné le projet de révision du Plan local d'urbanisme arrêté le 30 mai 2017 de votre commune.

La commission émet un <u>avis favorable</u> à l'unanimité des membres présents ou représentés, sur le projet tel que présenté, sous réserves :

- de supprimer la zone 2AUa Les Vannières
- de compléter et modifier le règlement des zones A et N :
 - en précisant que pour chaque nouvelle construction à usage de logement, ou chaque extension de construction à usage de logement, au contact de parcelles cultivées, une haie anti-dérive devra être implantée ;
 - en indiquant la taille minimale d'extension des logements existants et la hauteur maximale autorisée des annexes ;
 - en rendant possible la réhabilitation ou la construction de restangues ;
 - en reprenant la rédaction de la disposition de l'article N.2 relative aux annexes de la façon suivante : "les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière", au lieu de "constructions nécessaires aux activités agro-sylvo-pastorales"

Pour le Préfet.

Le directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer Vincent OHÉRY